Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 066-246600449-20250515-DEL086SUITE-DE

Plan Local d'Urbanisme
THUIR

PIECE IV.B
REGLEMENT GRAPHIQUE 1/2
ECHELLE 1 : 3 500

REVISION
APPROBATION -15.05.2025

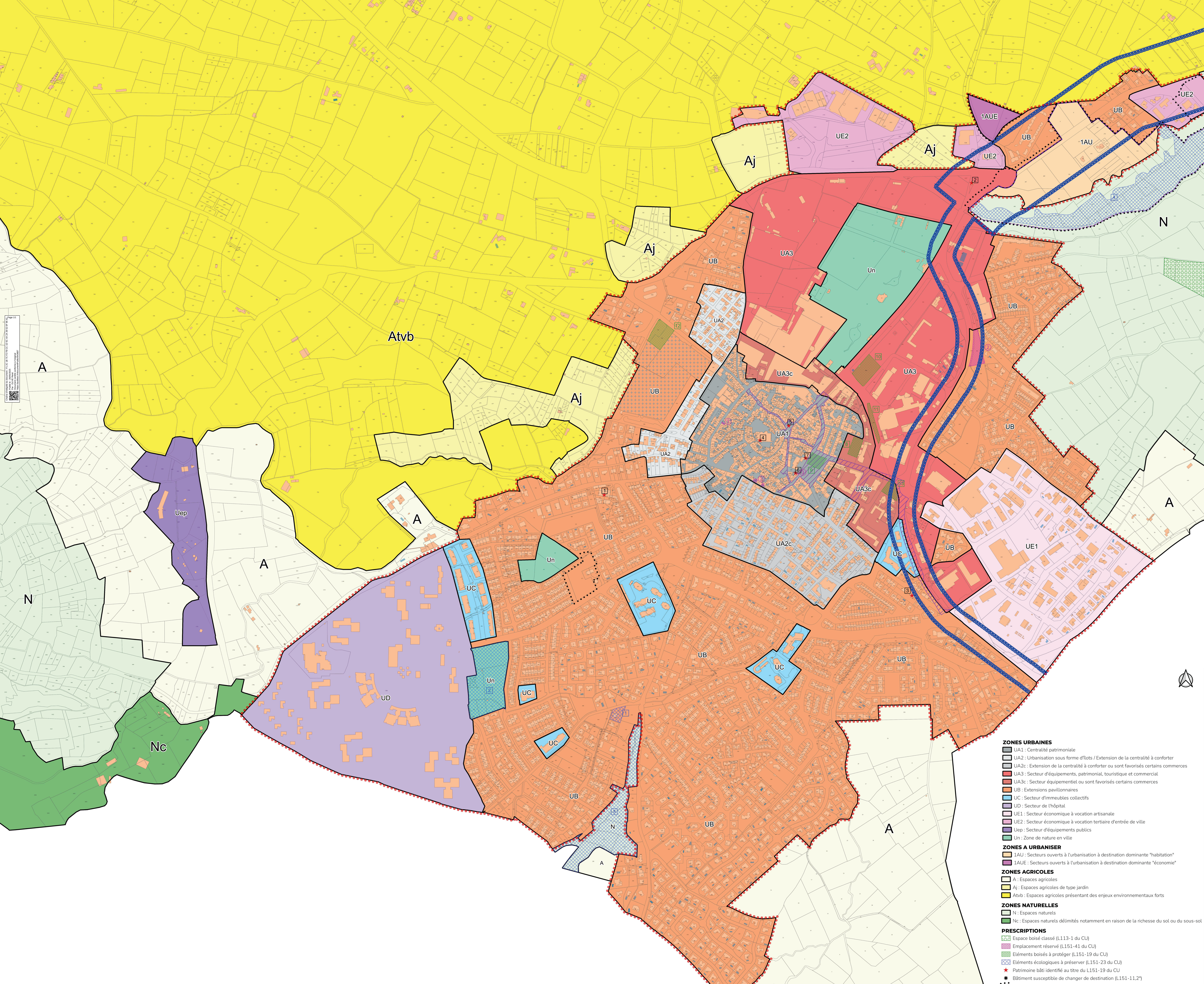

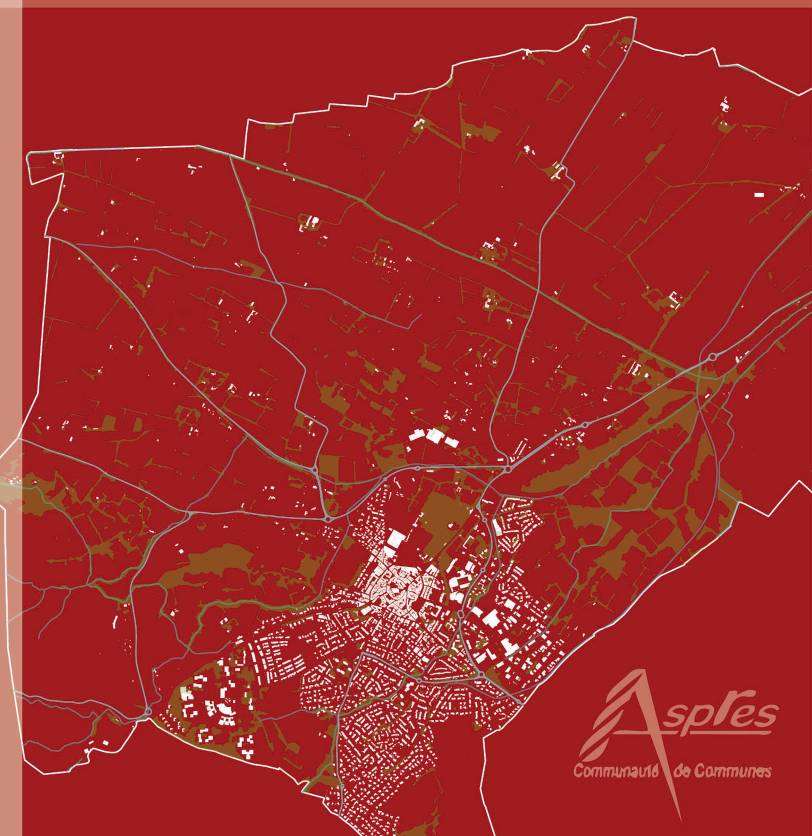

ZONES URBAINES
- UA1 : Centralité patrimoniale
- UA2 : Urbanisation sous forme d'îlots / Extension de la centralité à conforter
- UA2c : Extension de la centralité à conforter ou sont favorisés certains commerces
- UA3 : Secteur d'équipements, patrimonial, touristique et commercial
- UA3c : Secteur équipementiel ou sont favorisés certains commerces
- UB : Extensions pavillonnaires
- UC : Secteur d'immeubles collectifs
- UD : Secteur de l'hôpital
- UE1 : Secteur économique à vocation artisanale
- UE2 : Secteur économique à vocation tertiaire d'entrée de ville
- Uep : Secteur d'équipements publics
- Un : Zone de nature en ville

ZONES A URBANISER
- 1AU : Secteurs ouverts à l'urbanisation à destination dominante "habitation"
- 1AUE : Secteurs ouverts à l'urbanisation à destination dominante "économie"

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles
- Aj : Espaces agricoles de type jardin
- Atvb : Espaces agricoles présentant des enjeux environnementaux forts

ZONES NATURELLES
- N : Espaces naturels
- Nc : Espaces naturels délimités notamment en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

PRESCRIPTIONS
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Eléments boisés à protéger (L151-19 du CU)
- Eléments écologiques à préserver (L151-23 du CU)
- Patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11,2°)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)

INFORMATIONS
- Périmètre de Droit de Préemption Urbain
- Périmètre de Droit de Préemption Commercial
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (L151-53-5 du CU)
- Périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Espassoles"

N°ER	Désignation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie (m2)
1	Création d'une station d'épuration	Commune	AM40p	2349 m2
2	Aménagement et équipement public	Commune	AC552, AC553p	2268 m2
3	Réservation pour dégagement des tours des bd. Jean Jaurès, Marceau et rue Déodat de Séverac	Commune	AB199p, AB300, AB655, AB709p	161 m2

COGEAM

Aspres Communauté de Communes